



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE et Joseph BOIVENT
Madame Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. MANGELINK à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames AQUILINA (CEBR) et PIRON (SMPBC), Madame TESSIER et M. TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 9 mars 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/03/06 Affectation du résultat 2017

Comité Syndical du 20 mars 2018

N°18/03/06 Affectation du résultat 2017

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°18/03/04 et n°18/03/05 du Comité Syndical réuni ce jour portant respectivement :

- Adoption du compte administratif 2017 ;
- Adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de l'exercice 2017 ;

Considérant, conformément à l'instruction comptable M49, que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017.

Le compte administratif 2017 présente pour la section de fonctionnement un excédent de **15 417 093,54€** et pour la section d'investissement un déficit de **188 373,87 €**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AFFECTER en section d'investissement un montant de **188 373,87€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

2°) INSCRIRE au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » **15 228 719,67€**

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 20 mars 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

